

Accompagner à l'élaboration du projet professionnel 14 novembre 2024

Enjeux et objectif global

Permettre aux CIP d'accompagner les salariés en insertion dans l'élaboration, la validation et la réalisation de leur projet professionnel.

Public concerné

- Conseillers en Insertion Professionnelle en SIAE.

Prérequis

- Savoir conduire un entretien.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Faire émerger le projet à l'aide de la méthode ADVP.
- Fixer et respecter les différentes étapes.
- Evaluer la faisabilité du projet.
- Proposer un plan d'action.

Organisation de la formation

Outils mobilisés

- Méthode active et participative.
- Echanges de pratiques.
- Etudes de cas, exercices pratiques.
- Simulations d'entretien.
- Documents écrits sur les thèmes traités.

Evaluation/validation

- Quizz d'évaluation des acquis et établissement d'un plan d'action pour chacun des participants.
- Simulations d'entretien.
- Synthèse orale en fin de formation pour évaluation en présence du formateur.
- Complétée par une évaluation de la formation et auto-évaluation à chaud effectuées par les stagiaires via un questionnaire d'évaluation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Intervenant

Françoise MOREAU, formatrice consultante dans le champ de la formation et de l'insertion depuis 20 ans.

Déroulé et Contenu de la formation*

- JOUR 1 - Accueil des participants, présentation du programme de la journée, tour de table - revue des attentes des participants - positionnement.
- JOUR 1 - Séquence 1 : la notion de projet.
 - La définition du projet en général.
 - Le projet professionnel.
 - Les caractéristiques du projet professionnel.
- JOUR 1 - Séquence 2 : « Mon projet professionnel ».
 - Réflexion individuelle sur comment j'ai construit et réalisé mon projet.
 - Mise en commun pour repérer les étapes.
- JOUR 1 - Pause déjeuner.
- JOUR 1 - Séquence 3 : l'ADVP.
 - Le courant de l'orientation éducative.
 - Les caractéristiques de l'ADVP.
 - Exercice pratique pour repérer les 4 étapes.
 - Etudes de cas.
- JOUR 1 - Bilan de la journée de formation.
- JOUR 2 - Séquence 4 : la mise en œuvre.
 - Rappel des 4 étapes.
 - Application à une situation rencontrée par les participants.
 - Comment réaliser chaque étape.
 - Simulations d'entretien au regard de chaque étape de l'ADVP.
 - Etudes de cas.
- JOUR 2 - Pause déjeuner.
- JOUR 2 - Séquence 5 : les outils.
 - Les outils conçus à partir de l'ADVP et leur utilisation.
- JOUR 2 - Séquence 6 : le plan d'action.
 - La faisabilité du projet.
 - La validation du projet.
 - Planification de la réalisation du projet.
- JOUR 2 - Evaluation des acquis via la réalisation d'un quizz, de mises en situation - Tour de table de fin & bilan de la journée - Evaluation de la formation par les stagiaires.

*Ces temps pourront être ajustés en fonction des besoins et de la participation du groupe

Délais d'inscription	Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles
Effectif	8 à 12 participants **
Mode opératoire	Formation présentielle Si compte tenu du contexte sanitaire actuel, la formation ne pouvait pas se tenir en présentiel, elle aura lieu en distanciel
Lieu de formation	La fédération des entreprises d'insertion Ile de France - AFPA - Centre de Paris Philippe Auguste 112 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
Accessibilité	Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées. Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ...
Contact	contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org
Nombre de jours	2.00
Horaire journalier	7 h
Coût net de la formation	380,00 € / par stagiaire pour les adhérents 480,00 € / par stagiaire pour les non adhérents
Numéro de l'organisme de formation	11752664275
ID Data dock : 0040448	CERTIFICAT QUALIOPi : FRCM21629
SIRET de l'organisme de formation	332 712 603 00064

** L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.

Conditions générales de vente

I. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à nos prestations de formation effectuées pour le compte d'un bénéficiaire.

Toute inscription à l'une de nos formations entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

II. Devis et attestations

Pour chaque formation, nous nous engageons à fournir un devis au bénéficiaire, sur demande de ce dernier.

Les attestations de réalisation sont remises à l'issue de la formation.

III. Inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Une fois la demande de pré-inscriptions traitée, nous enverrons une confirmation d'inscription ainsi que la convention de formation. Le bénéficiaire s'engage à nous retourner cette dernière dûment signée pour acceptation dans les plus brefs délais. Seul le retour de la convention signée valide la participation à la formation.

IV. Prix et modalités de paiement

Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes, n'étant pas assujettis à la TVA. Ces derniers comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du bénéficiaire.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France.

Le bénéficiaire s'engage à régler les frais pédagogiques dans un délai de 3 mois à l'issue de la formation. Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite aux demandes d'inscription de bénéficiaires ayant plus de 9 mois de retard de paiement de formations antérieures.

V. Prise en charge

Si le bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- Nous préciser les modalités spécifiques de prise en charge lors de l'inscription.
- Nous adresser une copie de l'accord de prise en charge de son OPCO.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

VI. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

De notre fait :

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le bénéficiaire au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation. Ce délai pourra être réduit pour cause de force majeure (défaillance du formateur, des transports, des locaux de formation, ainsi que de mauvaises conditions météorologiques).

Dans ce cas, l'ensemble des bénéficiaires seront prévenus par mail ou par téléphone. En cas de report de la formation, ces derniers sont libres de maintenir ou non leur inscription.

Du fait du bénéficiaire :

- En cas de dédit au moins 8 jours ouvrés avant le démarrage de l'action de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la convention.
- En cas de dédit à moins de 8 jours ouvrés du démarrage de l'action de formation, sauf cas de force majeure, nous appliquerons une facturation de 30% du coût total de la formation qui donnera lieu à l'émission d'une facture.
- Toute formation commencée est due en intégralité. En cas d'abandon en cours de formation, nous facturerons la totalité du coût de la formation.

Toute demande d'annulation doit être communiquée par courriel à : contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org.
En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'action de formation selon les mentions prévues au règlement intérieur communiqué, l'intégralité du coût de la formation est dû.

VII. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des bénéficiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

VIII. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

L'ensemble des programmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique) utilisés par nos soins et les formateurs pour assurer les formations ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, les Bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans notre accord exprès.

IX. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Nous traitons les données à caractère personnel des bénéficiaires, à des fins d'évaluation des acquis et de contrôles éventuels de la DRIEETS Ile de France ou des OPCO (conformément au règlement 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en nous contactant par mail à contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org).

X. Communication

Le bénéficiaire accepte d'être cité comme client de nos offres de services.

XI. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.